



23 février 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Exclusions du chômage

Le mutisme du ministre Clarinval est un supplice totalement inhumain pour les aidants-proches concernés

Contrairement à ce qu'il avait promis voici dix jours, le ministre de l'Emploi David Clarinval n'a toujours pas clarifié la procédure à suivre pour bénéficier d'un gel des exclusions du chômage, pas plus que les critères pris en compte et leurs conséquences concrètes. Cela plonge les aidants-proches concernés dans un supplice inhumain, à J-6 désormais d'une deuxième vague d'exclusions. Il doit d'urgence sortir de son mutisme !

À sa sortie du kern le 13 février dernier, David Clarinval s'était engagé à clarifier « *bientôt* » les contours concrets du gel des exclusions du chômage des aidants-proches apportant des soins lourds ou continus à des personnes gravement malades ou souffrant d'un handicap sévère. Dix jours plus tard, il n'a toujours pas tenu parole, plongeant les personnes concernées dans un supplice inhumain, à J-6 désormais d'une deuxième phase d'exclusions, ce 1^{er} mars. Alors que l'échéance se rapproche, les familles concernées ne savent toujours rien de la procédure à suivre, des critères pris en compte, pas plus que de leurs conséquences.

Le 13 février, il affirmait pourtant aux journalistes présents à la sortie du kern : « *Je profite de l'occasion pour dire à toutes celles et ceux qui sont chômeurs exclus ou qui vont être exclus mais qui sont des aidants-proches parce qu'ils s'occupent d'une personne gravement handicapée, de se manifester. On va donner la procédure, c'est un point qu'on va donner bientôt.* »

« Il ne reste que six jours, et nous nous étonnons que le ministre n'ait pas profité de cette période plus calme de vacances pour communiquer des informations pourtant essentielles et très attendues », déplore Maxime Delaite, directeur de l'ASBL Aidants Proches. « Il doit d'urgence sortir de son silence, clarifier la situation et répondre aux questions que nous avons formulées il y a déjà dix jours, et qui restent toujours sans réponse claire et officielle. »

« Les chômeurs déjà exclus en janvier pourront-ils bien bénéficier du gel de sa réforme ? Quelle sera la durée de ce gel ? Quelle solution concrète propose-t-il aux mamans et papas s'occupant seuls d'un enfant lourdement handicapé et qui ne pourront pas vivre avec les 746 euros annoncés qui leur feraient perdre plus de 1.000 euros par mois ? Qu'en est-il des enfants handicapés de 21 ans ou plus, qui étaient exclus de la dispense précédemment octroyée par l'Onem ? Celles et ceux qui peuvent travailler quelques heures par jour ou quelques jours par semaine pourront-ils continuer à le faire ? Comment tiendra-t-on compte des gardes partagées ? Quel sort réserve-t-il aux travailleurs indépendants ? Ce sont autant de questions cruciales sur lesquelles il doit lever le voile ainsi qu'il s'y était engagé ! »

L'ASBL rappelle par ailleurs sa disponibilité pour apporter au gouvernement son expertise afin de construire avec lui une solution pérenne qui soit réaliste, cohérente et humaine en la matière. C'est vrai tant dans le cas présent que pour mettre rapidement en chantier l'élaboration d'un véritable statut qui bénéficiera à tous les aidants-proches, dont les besoins sont pluriels et dépassent le seul problème des allocations de chômage.
